



---

Cinquante-deuxième session  
Point 93 de l'ordre du jour

## Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

1. Depuis la publication du document A/52/388 daté du 24 septembre 1997, des renseignements supplémentaires ont été communiqués par les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Nouvelle-Zélande.

#### Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

2. Dans une note verbale datée du 26 septembre 1997, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a de nouveau informé le Secrétaire général (voir A/52/388, par. 9), qu'au cours de l'exercice 1996-1997, le Royaume-Uni avait accordé au total 41 bourses à des étudiants originaires de territoires sous administration britannique, à savoir : Anguilla (2); Bermudes (21); îles Caïmanes (12); îles Vierges britanniques (1); Montserrat (3); Sainte-Hélène (1); et îles Turques et Caïques (1).

#### Nouvelle-Zélande

3. Dans une note verbale datée du 30 septembre 1997, la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que dans le cadre de l'Overseas Development Assistance Study Awards Scheme de la Nouvelle-Zélande, deux bourses (l'une au niveau secondaire et l'autre au niveau supérieur) avaient été accordées à des étudiants originaires de Tokélaou en 1997. En outre, six bourses de formation avaient été accordées à des étudiants originaires de la Nouvelle-Calédonie.